

MARS 2017

CAMPAGNE LEZ WARDRECQUES

Loto de l'association Bmx Riders 62

Le vendredi 3 mars 2017 à la salle polyvalente. Ouverture des portes à 17h00, début des jeux à 19h00. Bons d'achat de 30 à 300€ + de nombreux lots. Prix des cartes : 2€ pour 1 / 10€ pour 6 et 20€ pour 13. Buvette et restauration sur place. Réservation conseillée au 06.20.94.30.01.

ATTENTION PLACES LIMITEES

Soirée Conte

L'association Saint-Martin vous propose une soirée conte avec les « Conteuses raconteuses » le samedi 11 mars dès 18h30 à la salle polyvalente. Entrée : 5 €. Buvette et petite restauration sur place.

Vous pouvez réserver vos places via les membres de l'association.

Renseignements : Mathieu FLAHAUT au 07.77.06.37.64.

Concours de cartes

L'association Saint Martin organise un concours de cartes permanent le dimanche 12 mars dès 15h à la salle polyvalente. 5 € la mise, un lot pour chaque participant. Les enfants sont les bienvenus. Ils pourront jouer gratuitement au jeu des 7 familles.

Vendredi 17 mars - Ramassage des encombrants

Inscription obligatoire en mairie avant le mardi 14 mars.

Merci de sortir vos **encombrants** (gros électroménager, matelas, mobiliers,...) la veille au soir.

Sont exclus du ramassage : les gravats, les déchets provenant d'une activité professionnelle, les déchets industriels spéciaux (amiante, solvants, peinture,...), les déchets de démolition et de construction, ordures ménagères, déchets verts, emballages ménagers, pneumatiques, piles, huiles usagées, verre, ...

« Opération Village & Marais propre »

Nous vous donnons RDV le samedi 18 mars à 9h00, venez participer à un grand nettoyage de la nature en ramassant les déchets qui polluent le paysage (canettes, sacs et bouteilles en plastique, etc.). Avec des amis, des voisins, en famille, partagez un moment convivial et utile. Les gants et sacs seront distribués sur place. Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte.

Elections Présidentielles

Le 1er tour des élections présidentielles aura lieu le dimanche 23 avril, nous vous rappelons que pour pouvoir voter la possession d'une pièce d'identité avec photographie est indispensable (permis de conduire, carte nationale d'identité, passeport, carte d'invalidité, carte de chasse). Les nouvelles cartes électorales seront distribuées courant mars. Horaires du scrutin 8h/19h dans la salle des mariages.

Modalités d'établissements des procurations

Vous avez la possibilité de remplir votre demande de procuration par l'intermédiaire du site [service-public.fr](http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/R12675.xhtml) à partir du lien suivant : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/R12675.xhtml>. Une fois rempli ET imprimé, la personne doit rapporter son formulaire à la Brigade la plus proche de son domicile ou de son lieu de travail. En revanche, l'impression du formulaire de procuration est obligatoire en 2 feuilles distinctes et non recto-verso. Il ne devra y avoir aucune donnée erronée, car toute modification manuscrite sera rejetée.

Salle du stade

Nous vous informons qu'une salle (sans cuisine) pouvant accueillir maximum 40 personnes est mise à disposition des campagnards à la location. N'hésitez pas à vous rapprocher de la Mairie pour tous renseignements.

Autorisation de sortie de territoire

Depuis le 15 janvier 2017, un enfant mineur qui vit en France et voyage seul ou sans être accompagné de l'un de ses parents doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire. Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent (ou responsable légal). Le formulaire doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire. C'est une démarche personnelle, que vous effectuez depuis le site internet service-public.fr, cerfa n°15646*01.

Fermeture du service de dépôt des demandes de Cartes Nationales d'identité

ATTENTION

Le Ministère de l'Intérieur a engagé une réforme destinée à sécuriser l'instruction des demandes de Cartes Nationales d'Identité (CNI) en alignant leur modalité de délivrance sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques. A compter du **14 mars 2017**, les CNI seront délivrées dans le cadre d'un processus intégralement dématérialisé, identique à celui des passeports. A compter de cette date, les usagers ne déposeront plus leur demande de CNI auprès de notre Mairie, mais dans n'importe quelle Mairie équipée d'un dispositif de recueil (principe de déterritorialisation). Ainsi, les demandes de CNI pourront être recueillies jusqu'au lundi 13 mars 2017. Si la demande est incomplète : l'utilisateur sera invité à la compléter dans un délai d'un mois. A compter du 17 avril, plus aucun complément ne sera accepté ; la demande sera rejetée et l'utilisateur sera invité à déposer une nouvelle demande dans une Mairie équipée.

Les Mairies (les plus proches de notre commune) équipées du dispositif : Mairie de St-Omer, Mairie d'Aire-sur-la-Lys.

Les infos de la bibliothèque

Fermeture exceptionnelle le mardi 28 mars (maintenance informatique). Horaires d'ouverture : mardi de 13 h 45 à 16 h 45 / mercredi de 14 h à 16 h 30 / vendredi de 16 h à 18 h / le samedi de 11 h à 12 h tous les 15 jours, les prochaines dates : les 11 et 25 mars. Pour nous contacter : 03 21 95 63 40 ou bibliocw62120@orange.fr lors des permanences. Vous pouvez également nous suivre sur la page facebook : Bibliothèque municipale CLW. Prochaine rencontre du club lecture : le 16 Mars à 14h à la bibliothèque. Dans une ambiance amicale et détendue, venez parler des livres qui vous ont plu et chercher de nouvelles idées pour vos prochaines lectures ! Sans engagement, sans abonnement... n'hésitez pas à vous joindre à nous : nous vous accueillerons avec grand plaisir !

Numéros d'urgences

Nous vous rappelons les numéros d'urgences à connaître :

VEOLIA : 0 810 108 801

GAZ : 0 800 47 33 33

TELEPHONE : se référer à votre fournisseur

Service poubelles cassées : 0 800 676 053

Sortir et rentrer ses poubelles : une obligation et aussi un geste citoyen

Pour que les rues de notre commune soient agréables à vivre, belles et sécurisées... vos poubelles ne doivent pas rester sur les trottoirs en dehors des jours de collecte. Elles doivent être sorties au plus tôt la veille du jour de passage du camion d'enlèvement et rentrées le jour même. Il s'agit d'une obligation. Au-delà de la pollution visuelle n'oubliez pas non plus que la présence intempestive de vos poubelles constitue un obstacle contraignant les poussettes, les piétons et les personnes à mobilité réduite à emprunter la chaussée pour les contourner. Rentrer ses poubelles c'est donc aussi penser à la sécurité de chacun ! Pensons-y ! Un petit geste pour un meilleur vivre ensemble

~~~~~

Sur le site internet de la commune, vous trouverez toutes les informations, des photos, et biens d'autres choses....

<http://www.campagne-lez-wardrecques.fr/>

N'hésitez pas à vous inscrire à la newsletter, de cette manière vous recevrez toutes les informations à savoir directement sur votre boîte mail.



